

## SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION



**Courriel à [reclamation@planmajor.ca](mailto:reclamation@planmajor.ca)**

Prenez une photo de votre facture ou numérisez-la



**Directement chez le dentiste**

Utilisez l'ID numérique TELUS ADJUDICARE/AUTOBEN 34



**Application mobile ou portail web**

Connectez-vous à nos différentes plateformes

Lors de vos communications, veuillez indiquer: nom, matricule étudiant et numéro de groupe. Pour un remboursement plus rapide, veuillez inclure votre spécimen de chèque.

*Les réclamations seront traitées après la fin de la période de modifications et de désistement. Le délai de traitement sera de 6 jours ouvrables suivant la réception.*

## APPLICATION MOBILE ET PORTAIL WEB

n° de groupe : 56130  
n° de certificat: matricule étudiant

Téléchargez l'application Major Mobile ou inscrivez-vous sur le portail web

- ✓ Réclamez en ligne
- ✓ Recevez vos relevés de prestations
- ✓ Consultez l'historique des réclamations

## LE RABAIS- RÉSEAU

En conservant votre couverture, vous bénéficiez de tarifs préférentiels ou de rabais offerts par différents spécialistes.

### Groupe visuel Iris

**150\$ de rabais** pour l'achat de lunettes de prescription

**50\$ de rabais** pour l'achat d'un forfait annuel de lentilles cornéennes

**250\$ de rabais** sur la correction de la vision au laser

### Clinique de Psychologie Québec

**10% de rabais** sur la première rencontre

### Pascale Boucher, psychoéducatrice et psychothérapeute

**5\$ de rabais** par rencontre

### Isabelle Langlois, massothérapeute

**5\$ de rabais** sur massage de 60 minutes



*Veuillez prendre note que les avantages du Rabais-Réseau peuvent changer sans préavis.*

Consultez notre site internet pour d'autres rabais !

## AECM | ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU CÉGEP DE MATANE

Régime d'assurance collective  
complémentaire | **2020-2021**



Plan Major.  
**On parle vrai.**

## CONTACTEZ-NOUS

[planmajor.ca](http://planmajor.ca)

[etudiant@planmajor.ca](mailto:etudiant@planmajor.ca)

1 877.976.2567



[planmajor.ca](http://planmajor.ca)

[etudiant@planmajor.ca](mailto:etudiant@planmajor.ca)

1 877.976.2567



## PÉRIODE DE COUVERTURE

**1er septembre 2020 —  
→ 31 août 2021**

Période de couverture complète si vous êtes étudiant-e à la session d'automne et d'hiver. Vous devez acquitter tous les frais institutionnels pour l'activation de la couverture.

## NUMÉROS IMPORTANTS

Numéro de certificat	<b>matricule étudiant (DA)</b>
Numéro de groupe-santé et dentaire	<b>56130</b>
Numéro de groupe-accident	<b>SRG 9140579-012</b>
Numéro de groupe-voyage	<b>9426277-023</b>
ID numérique-cabinet dentaire	<b>TELUS ADJUDICARE / AUTOBEN 34</b>

# VISITEZ [planmajor.ca](http://planmajor.ca)

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR VOTRE RÉGIME

## COTISATION

Les cotisations sont facturées à même votre facture institutionnelle et doivent être acquittées avant de pouvoir recevoir un remboursement.

Les cotisations incluent, si applicables, les primes, les frais d'administration, les commissions, les réserves financières et les taxes qui peuvent se rattacher au régime.

### Santé complémentaire, Dentaire, Voyage et Accident

Automne – 5 mois 1er septembre au 31 janvier	<b>44 \$</b>
Hiver – 7 mois 1er février au 31 août	<b>44 \$</b>
Total annuel	<b>88 \$</b>

Ajout d'enfants **88 \$** / enfant

Pendant la période de modifications, vous pouvez faire l'ajout d'enfants à charge. Il suffit de compléter le formulaire disponible sur notre site internet et d'effectuer le paiement de la cotisation pour chaque enfant.

## VOTRE COUVERTURE

*Veuillez prendre note que le régime n'inclut pas d'assurance médicaments.*

### Santé complémentaire (Assureur: UV Assurance) **56130**

SERVICES PROFESSIONNELS PARAMÉDICAUX		
Acupuncteur-trice Podiatre	<b>20\$</b> / visite max. combiné <b>80\$</b> / couverture	max. global <b>120\$</b> / couverture
Physiothérapeute* Massothérapeute *	<b>20\$</b> / visite max. combiné <b>80\$</b> / couverture	
Examen de la vue	<b>25\$</b> / visite 1 visite / 18 mois	

\* Recommandation médicale requise

FRAIS COMPLÉMENTAIRES		
Chambre semi-privée (hospitalisation)	<b>30\$</b> / jour max. 7 jours consécutifs max. <b>250\$</b> / couverture	max. global <b>500\$</b> / couverture
Ambulance (par voie terrestre)	<b>60%</b> des frais max. <b>250\$</b> / couverture	

### Dentaire (Assureur: UV Assurance) **56130**

Maximum global dentaire par couverture: **200\$**

SOINS DIAGNOSTICS ET PRÉVENTIFS	
Examen Nettoyage Radiographie Polissage	<b>50%</b> des frais sous réserve des maximums prévus au contrat

SOINS DE BASE	
Plombages (les plombages en composite (blanc) ne sont couverts que pour les dents antérieures)	<b>55%</b> des frais
Extractions des dents	<b>65%</b> des frais

### Accident (Assureur: Compagnie d'Assurance AIG du Canada) **SRG 9140579-012**

Indemnisation en cas de mutilations ou de mort accidentelle	max. <b>5 000\$</b>	Consultez l' <b>INFO-Accident</b> sur notre site internet
Chiropraticien-ne et Physiothérapeute	max. <b>300\$</b>	
Soins dentaires en cas d'accident	max. <b>1 000\$</b>	

### Voyage (Assureur: Compagnie d'Assurance AIG du Canada) **9426277-023**

Urgence médicale durant un voyage hors province de résidence	<b>5 millions \$</b>   durée maximale du voyage : 180 jours Consultez le <b>Passeport voyage</b> sur notre site internet
---	---

Les renseignements fournis sont à titre indicatif, les clauses du contrat de couverture prévalent. Certaines limites d'âge peuvent s'appliquer. Un billet médical peut être requis et certains services doivent être rendus par un professionnel reconnu. Il est important de valider l'existence d'autres couvertures et de les comparer.

## MODIFICATIONS DE COUVERTURE

Durant la période de modifications, il est possible de vous désister de l'assurance et d'ajouter des enfants à charge. Vous ne pourrez pas vous retirer de votre régime à l'hiver, si vous l'avez conservé à l'automne.

### Périodes de désistement et de modifications

Étudiant-e inscrit-e à l'automne | **28 août** → **19 septembre**  
Nouvel-le étudiant-e inscrit-e à l'hiver | **28 janvier** → **19 février**

### Adhésion et procédure de désistement

L'inscription au régime est automatique. Il est possible de se retirer du régime durant la période de désistement directement sur notre site internet. Le retrait doit être effectué au début de chaque année académique et il n'est pas possible de se retirer partiellement du régime.

Dans le cas d'un désistement, Plan Major remboursera votre cotisation au régime dans les deux semaines suivant la fin de la période de désistement.

## COMBINEZ VOS RÉGIMES

Il est possible de coordonner votre régime avec celui de votre employeur, votre conjoint-e et vos parents. Renseignez-vous!

## PROGRAMME D'AIDE ÉTUDIANT

Ce service confidentiel vous permet d'obtenir de l'assistance et de l'information diversifiées. Ainsi, vous pouvez recevoir du soutien psychologique et juridique, ou encore des conseils pour votre santé et votre organisation budgétaire. → **1 877.976.2567**

Téléchargez l'application pour avoir accès à un centre de documentation, des trousseaux d'outils, et bien plus!



### Les couvertures de votre régime sont offertes par:

Santé/dentaire: UV Assurance | Voyage: AIG du Canada | Accident: AIG du Canada

